

## Conseil d'administration *Séance du 8 décembre 2014*

### **Présents**

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,  
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,  
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine,  
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,  
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,  
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,  
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,  
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,  
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences  
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,  
M. Florent Aubry-Louis, PRAG,  
M. Benjamin Alford, élève de l'IEP,  
M. David Jouet, élève de l'IEP,  
Mlle Danielle McLean, élève de l'IEP,  
M. Benoît Marbotte, élève de l'IEP,  
M. Simon Marsal, élève de l'IEP,  
M. Adrien de Prémoré, élève de l'IEP,  
M. Vincent Toutain, élève de l'IEP,  
Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

### **Représentés**

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,  
Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),  
Mme Marie-Anne Lévêque, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique,  
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.  
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,  
Mme Christine Petr, Professeure des Universités,  
M. Gilles Antier, Professeur associé,  
M. Hugo Salinas, élève de l'IEP,  
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP.

### **Excusés**

M. Christian Le Bart, Professeur des Universités.

### **Membres ayant voie consultative**

Mme Isabelle Pellerin, représentant M. Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole,  
M. Sébastien Châble, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes,

M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.  
 Mme Isabelle Lenoir, Agent comptable de l'Université Rennes 1,  
 M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,  
 M. André Nguyen, Chargé de mission,  
 Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable de la comptabilité,  
 Mme Marion Miquel, Chargée de communication.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne-Marie Lévêque	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Jean-Claude Casanova	Mme Anne Nicolas
M. Gilles Antier	Mme Anne Nicolas
M. Guy Cathelineau	M. Gabriel Caloz
M. Erik Neveu	M. Florent Aubry-Louis
Mme Christine Petr	Mme Anne Cammilleri
M. Hugo Salinas	M. Adrien de Prémorrel
M. Maxime Sourdin	M. Benoît Marbotte

## I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

M. Denby-Wilkes met aux voix le procès-verbal (PV) de la séance du 3 novembre 2014.

M. Jarnigon demande la modification de la deuxième phrase inscrite au premier paragraphe de la page 5, au lieu de "...le contrôle budgétaire de l'IEP est dorénavant assuré par la DGFIP et non plus par les services du Rectorat", il convient de lire : « *Le contrôle budgétaire auquel est désormais soumis l'établissement est une novation qui résulte de la mise en œuvre du GBCP combinée aux textes qui s'appliquent à l'IEP : décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2013 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) et la lettre du 31 mars 2014 adressée au directeur de l'IEP par le directeur régional de la DRFIP Bretagne. Par ailleurs, le contrôle du Rectorat, contrôle de la tutelle, continue à exister* ».

M. Aubry-Louis demande à modifier la dernière phrase inscrite en page 4, il convient de lire : « *...les difficultés ont commencé...* » au lieu de « *...auraient commencé...* ».

M. de Prémorrel souhaite en page 12 apporter la modification suivante : « *Il suggère plus de transparence et la relance du dialogue entre la direction et le personnel administratif* ».

*Sous réserve de ces corrections, le PV de la séance du 3 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.*

## II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch évoque cinq points issus de registres différents. Le premier concerne les résultats du concours de l'ENA. Le deuxième intéresse le futur bâtiment destiné à remplacer la Cafétéria. Le troisième porte sur la situation de l'IEP d'Aix-en-Provence. Le quatrième se rapporte à la création d'une direction de la recherche de l'IEP et le dernier point a trait à l'évolution des négociations sur la mise à disposition d'un cadre de la Ville de Rennes à l'IEP.

**Sur le concours de l'ENA,** M. Le Floch déclare que l'IEP de Rennes renoue avec le succès. En effet, David Errard a réussi le concours externe d'entrée à l'ENA. Par ailleurs, d'excellents résultats ont été enregistrés sur d'autres concours de la fonction publique notamment ceux de la santé (directeurs des hôpitaux). Ainsi, l'IEP de Rennes est aujourd'hui bien positionné dans la préparation et la réussite des concours.

**Sur le futur bâtiment destiné à remplacer la Cafétéria,** M. Le Floch indique que le Rectorat a retenu un cabinet d'architecte. Ce cabinet a élaboré des plans sur le futur bâtiment dont la surface couvrira 600 m<sup>2</sup>. L'espace sera partagé entre des salles de cours, des bureaux et des pièces réservées aux associations et à la vie associative. Des planches d'architecture ont été distribuées en séance.

**Sur l'évolution de la situation à l'IEP d'Aix-en-Provence,** M. Le Floch signale que M. Christian Duval, directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, a présenté au CA de son établissement sa démission. Il rappelle que M. Duval avait précédemment pris cet engagement. Un administrateur provisoire a été nommé : il s'agit de Didier Laussel, vice-président de l'Université d'Aix-Marseille (UAM).

M. Le Floch rappelle également que le rapport de l'UAM sur la gestion de l'IEP a pointé de nombreuses dérives : excès de pouvoir du directeur, délivrance de masters sans concertation avec l'université, illégalité de certains diplômes...

**Sur la création d'une direction de la recherche à l'IEP,** M. Le Floch rappelle qu'il avait pris l'engagement lors des dernières élections au poste de directeur de l'IEP de créer une direction de la recherche. Après différentes consultations (comme par exemple le directeur du CRAPE), il déclare qu'il a nommé M. Romain Pasquier à ce poste et l'a chargé de conduire une stratégie de recherche. Il s'agira pour M. Pasquier d'œuvrer à la définition d'une politique qui intègre la dimension recherche de l'IEP avec d'autres établissements et comme futur membre de la COMUE de préparer à terme l'encadrement et la délivrance du doctorat par l'IEP.

**Sur le dernier point qui intéresse le recrutement du Secrétaire général.** M. Le Floch annonce que la Ville de Rennes a pris la décision de mettre à la disposition de l'IEP son directeur des affaires financières. Celui-ci prendra ses fonctions de directeur général des services à partir du 5 janvier 2015.

Mme Rouger intervient sur le deuxième point. Elle souhaite savoir si dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage il est prévu une procédure de concertation avec les usagers.

M. Le Floch indique qu'il existe des échanges entre les architectes et les différents acteurs du futur chantier. Au demeurant, le futur bâtiment respectera les innovations conformes à l'éco-construction et à la norme basse consommation.

M. Caloz demande des précisions sur le financement du projet.

M. Le Floch répond que la construction du bâtiment s'inscrit dans le cadre des contrats projets Etat-Région (CPER) de Bretagne. Le financement du projet est tripartite : Conseil Général, Rennes Métropole et Conseil régional. Il remercie le Rectorat d'avoir accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

M. Châble se réjouit de l'arrivée de M. Leblong-Masclat au poste de directeur général des services (DGS) à l'IEP. Il estime que cette nomination d'un ancien élève, qui a intégré l'INET, est très encourageante pour l'établissement et notamment pour la préparation à l'ENA et aux concours de la fonction publique.

M. Aubry-Louis revient sur le concours de l'ENA et sur l'étudiant admis cette année au concours externe. La performance est d'autant plus honorable que l'élève a consacré beaucoup de travail et d'efforts à la préparation du concours mais aussi parce qu'il souffre d'une déficience physique (déficience visuelle). Il déplore le manque de confiance de l'ENA vis-à-vis de l'IEP de Rennes : aucun stagiaire du concours interne n'a été affecté dans notre établissement cette année. Il regrette la formulation de l'Hebdo du Cloître sur la réussite de M. Errard qui mentionne de « bons résultats » alors que ces derniers sont excellents.

M. Denby-Wilkes observe qu'il existe une forte attente pour une préparation performante et d'un niveau soutenu aux concours de l'ENA et de la Fonction publique. Il convient de faire en sorte que cette exigence soit tenue. Par ailleurs, il déclare qu'il est convaincu de la nécessité d'une politique de la recherche à l'IEP. A cet égard, il félicite l'initiative prise par M. Le Floch qui renforce la visibilité de l'établissement. Enfin, s'agissant de la situation de l'IEP d'Aix-en-Provence, il considère que la démission de M. Duval est une très bonne décision.

M. Marbotte partage les observations de M. Aubry-Louis sur le CPENA. Il affirme que les étudiants sont rassurés de découvrir que la réussite au concours d'entrée de l'ENA est possible après avoir suivi une scolarité complète à l'IEP. Il constate que les efforts fournis depuis la rentrée 2012 ont porté leurs fruits. Cependant, il exprime des inquiétudes sur la poursuite de cette dynamique en raison des dysfonctionnements qui se sont produits cette année.

### **III – VOTE SUR LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE RENNES DE MISE A DISPOSITION DE M. GWENAEL LEBLONG-MASCLET**

Mme Diverrès souhaite des précisions sur la durée du contrat relatif au poste de DGS. En effet, la convention soumise au vote du CA fait état d'une durée de trois ans. Or, selon ses informations, il était question d'une durée fixée à un an et que le support de ce poste devait être pérenne et statutaire.

M. Le Floch déclare que la fonction de DGS ne serait pas pertinente si elle était limitée à la durée d'un an. Les difficultés devant lesquelles tout DGS est confronté ne se règlent pas en un an. Ainsi le nouveau DGS restera en place pour trois ans sauf s'il décide de partir avant.

M. Denby-Wilkes partage l'avis de M. Le Floch. Il estime que l'exercice des fonctions de DGS sur une période de trois ans représente la durée habituelle pour mettre en œuvre une politique de gestion utile dans une administration ou une entreprise.

M. de Prémorel indique que les élus étudiants se réjouissent que le poste de DGS soit assuré par un ancien élève de l'IEP. Il souhaite connaître la nature exacte de la contrepartie versée par l'IEP à la Ville de Rennes.

M. Le Floch rappelle que, dans la convention présentée, l'IEP supporte la totalité du coût financier du poste. En réalité, le financement sera assuré par la subvention de fonctionnement versée par la FNSP et par la transformation par le MESR du poste d'un agent C par celui d'un agent de catégorie A.

*La convention avec la Ville de Rennes de mise à disposition de M. Gwenaël Leblong-Masclat est approuvée à l'unanimité.*

## **IV – FINANCES**

### **1 - VOTE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION AU BACHELOR 2014-2015**

M. Diaz indique qu'à la demande de Mme Rouger, il a établi le bilan des étudiants qui ont, par la validation des acquis, postulé au Bachelor. En 2013, 68 étudiants dont 33 boursiers ont présenté leur candidature. La plupart d'entre eux sont issus des sections « EcoFi » et « SP » et une minorité de la section « PoSo ». En 2014, 37 étudiants étaient inscrits dont 16 boursiers ; ils provenaient dans leur majorité des deux sections précitées.

Une réunion a été organisée pour convaincre les étudiants de l'intérêt pratique de s'inscrire au Bachelor. Son obtention leur facilitera la recherche de stages ou leur permettra de présenter des concours. Pour les inciter à s'inscrire, la décision a été prise de réduire les droits d'inscription au Bachelor. C'est cette modification qui est soumise au vote du CA.

M. Marsal souhaite que l'IEP engage sur ce sujet une réflexion avec la communauté universitaire. Par ailleurs, il rappelle ce que les élus étudiants ont convenu avec la direction des études. La situation des Bachelors revêt un caractère précaire dans l'attente de la mise en place de la COMUE avec la possibilité après qu'elle évolue vers des grade-licences.

Mme Diverrès souhaite savoir pourquoi le Bachelor « Développement durable » n'est pas mentionné dans la modification des droits d'inscription

M. Diaz indique qu'à l'époque le Bachelor dont il s'agit n'était pas encore créé. En outre, la validation s'effectue par rapport au texte du CA de l'année dernière.

*Les droits d'inscription au Bachelor 2014-2015 sont approuvés à l'unanimité.*

## 2 - VOTE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION AUTRES QUE LE DIPLOME 2015-2016

*Les droits d'inscription autres que le diplôme 2015-2016 sont approuvés à l'unanimité.*

## 3- VOTE SUR LES TARIFS DE LOCATION

M. Le Floch indique que les tarifs sont en hausse. Les tarifications établis précédemment étaient très faibles à tel point que certains clients en 2014 auraient volontiers payé un prix de location plus élevé, mais n'avaient pas pu le faire car les tarifs votés en CA ne le permettaient pas. Aussi, la direction a décidé de se rapprocher du niveau des prix pratiqués par d'autres établissements d'enseignement supérieur.

*Les tarifs de location sont approuvés à l'unanimité.*

## 4 – VOTE SUR LE BUDGET 2015

M. Le Floch indique que la préparation du budget a fait l'objet de nombreux échanges avec Mmes Lenoir et Fontaine et MM. Gattepaille, Jarnigon, Leblong-Masclat et Le Glass. Il tient à leur exprimer ses remerciements pour leur participation à l'élaboration du budget 2015. Il souligne l'amélioration de la situation globale de l'IEP dans un contexte aujourd'hui difficile.

M. Le Floch montre, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, comment ont évolué la situation et les ressources de l'établissement. Les ressources propres se sont accrues de 24,36% ; l'évolution est particulièrement intéressante pour la collecte de la taxe d'apprentissage dont le montant record s'élève à 180 000 € en 2014. Pour autant, cette performance sera sensiblement affectée par la réforme de la taxe d'apprentissage intervenue en août dernier (décret 2014-985 du 28 août 2014 relatif aux modalités d'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage) qui devrait se traduire par une diminution par trois de la taxe collectée par l'IEP.

Sur les charges d'exploitation, M. Le Floch indique que l'évolution des charges du personnel rapportées aux produits d'exploitation reste « plate » et constante : 48,13% en 2010 ; 48,26% en 2013. Le ratio est très inférieur à celui des universités qui est proche des 80% (si l'IEP était passé aux responsabilités et compétences élargies, son ratio serait de 72%).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'IEP s'est amélioré et permet à l'IEP de disposer de marges de manœuvre pour développer les dépenses pédagogiques et de scolarité. L'EBE permet également de retrouver une bonne capacité d'autofinancement : 7,43% (2011) ; 9,03% (2013). Enfin, le fonds de roulement est adossé à une trésorerie qui est stable.

M. Le Floch rappelle le contexte institutionnel et économique défavorable : volonté de l'Etat de réduire les dépenses publiques qui se manifestera par le gel de la dotation globale de fonctionnement à l'enseignement supérieur ; la baisse des dotations de 11 milliards d'euros

sur trois ans aux collectivités territoriales limitera aussi l'investissement local et les engagements financiers de ces collectivités vis-à-vis des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

Ces circonstances sont autant de facteurs de complication pour la préparation du budget. Dans ces conditions, la construction du budget nécessite l'ajustement des dépenses de fonctionnement, le renforcement de la mise en concurrence des fournisseurs et des prestataires de l'IEP, le maintien des investissements en faveur des objectifs pédagogiques et la neutralité de la masse salariale.

M. Le Floch déclare que la situation budgétaire est saine et que les efforts réalisés pour accroître les recettes ou maîtriser les dépenses permettent de dégager des marges de manœuvre propres à soutenir la politique d'investissement au service des étudiants. Il cède la parole à Mme Fontaine.

Mme Fontaine, avant d'aborder le budget 2015, souhaite évoquer les modifications intervenues dans la présentation du budget.

Le budget s'inscrit dans la réforme de la gestion budgétaire et comptabilité publique (GBCP). La « réforme GBCP » porte sur une révision en profondeur du cadre général qui structure la gestion budgétaire et comptable de l'Etat et de ses opérateurs. La « réforme GBCP » s'appuie sur deux décrets :

- Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 : nouveau cadre budgétaire et comptable.
- Décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 : adaptation des décrets existants.

Mme Fontaine rappelle **les objectifs** de la réforme qui sont au nombre de trois.

- Établir un cadre budgétaire et comptable cohérent pour l'ensemble des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques inspiré de la LOLF.
- Rénover l'autorisation budgétaire, votée par l'organe délibérant des organismes par l'introduction des notions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.
- Enrichir l'information sur la situation financière des organismes en complétant la comptabilité générale en droits et obligations constatés par une comptabilité budgétaire apportant une vision de l'ensemble des engagements pris par l'organisme et une visibilité accrue sur les décaissements et encaissements.

Mme Fontaine examine **la nouvelle présentation** du budget.

Sur le plan des dépenses, les crédits sont inscrits au budget sous la forme d'enveloppes limitatives : personnel, fonctionnement, investissement. Toute modification (augmentation ou diminution) ultérieure devant faire l'objet d'un budget rectificatif voté par l'organe délibérant.

- Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice. Les AE ouvertes dans le cadre du budget sont annuelles.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés.

En matière de recettes, elle explique que ces dernières correspondent aux encaissements de l'exercice. Leur montant prévu au budget a un caractère évaluatif. Elles sont globalisées.

Mme Fontaine décrit **les enjeux de la réforme GBCP**.

La GBCP n'est pas une simple réforme technique. En effet, elle met en avant des modalités d'organisation permettant une modernisation de la gestion des établissements.

Elle suppose également une réflexion sur les structures, les rôles des acteurs et les flux d'information au sein de l'établissement.

Par ailleurs, elle renforce les outils de pilotage *via* une information plus complète de la gouvernance sur la situation et la trajectoire financière de l'établissement.

Enfin, elle implique une dimension budgétaire pluriannuelle traduisant la stratégie de développement définie par l'établissement et répondant aux exigences de sincérité et de soutenabilité.

L'application des nouvelles règles de comptabilité budgétaires entraîne trois évolutions.

- Un budget qui présentera l'incidence des opérations sur la trésorerie. Par ailleurs, sa lecture n'est plus envisagée par compte mais par destination et par masse et non plus par chapitre.
- Une nécessité d'appréhender la notion de pluriannualité de façon beaucoup plus détaillée et exhaustive qu'aujourd'hui (par exemple, l'examen de l'ensemble des contrats).
- Une amélioration du suivi d'exécution (dialogue de gestion).

Sur le budget 2015, Mme Fontaine examine, à partir du compte de résultats, l'évolution des recettes sur trois ans. Elle observe une stabilité des montants ; seule leur composition fluctue. Ainsi les recettes 2015 regroupent, par origine, les subventions de l'Etat, celles des collectivités territoriales et des organismes publics, les ressources propres (taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue), les prestations internes et les droits universitaires. Le total s'élève à 3 193 837 €.

Elle livre la répartition des ressources propres et le pourcentage des différentes composantes par rapport au montant total : formation continue (11,9%), taxe d'apprentissage (4%), droits universitaires (47%) et prestations diverses (37%).

Sur les dépenses 2015, Mme Fontaine précise que les votes ne porteront plus sur les éléments comptables, mais sur des masses. Les dépenses sont constituées de la « masse investissement » (4,46%), de la « masse fonctionnement » (51,30%) et de la « masse personnel » (44,15%). Cette dernière a connu de grandes modifications liées aux mouvements des personnels permanents et à l'adoption de nouveaux modes de règlement de leurs rémunérations.

Plusieurs postes de la « masse fonctionnement » connaissent des variations sensibles à la baisse - comme le « petit équipement » (achat de mobilier pour l'antenne de Caen), les locations de photocopieurs, les dépenses d'architecte et les frais de déménagement – ou à la hausse comme l'assurance immobilière (le Conseil général d'Ille-et-Vilaine refuse désormais d'assumer cette charge), les redevances et licences ou la contrepartie de la mise à disposition du directeur général des services par la Ville de Rennes. Le total des dépenses 2015 est égal à 3 342 837 €.

La capacité d'autofinancement de 149 042 € permet d'envisager le financement d'investissement sans faire appel à un prélèvement sur fonds de roulement.

M. Rogemont salue la grande clarté de la présentation du budget 2015.

M. Bonsart partage cet avis. Il souhaiterait connaître l'évolution du coût par élève.

M. Le Floch répond qu'il pourra être plus précis sur cet indicateur lors de la présentation du bilan de l'exercice 2014.

M. Marbotte souscrit également aux remarques précédentes. Il souligne le rôle majeur de la commission budgétaire qui permet aux élus étudiants de mieux appréhender les enjeux budgétaires. Par ailleurs, il revient sur deux demandes des élus étudiants : la réalisation d'un



bilan énergétique à l'IEP eu égard notamment au fonctionnement peu efficient du chauffage ; la mise en place de nouveaux indicateurs comme celui proposé par M. Bonsart. Il évoque aussi l'exemple des budgets des séminaires de 4A qui ne sont pas connus.

M. Le Floch indique qu'en liaison avec l'ADEME un bilan énergétique doit être mis en place. Sur la critique sur le chauffage, il replace le sujet dans son contexte : l'origine, la conception et l'architecture des bâtiments de l'IEP représentent de véritables obstacles à des économies d'énergie. A ce facteur architectural s'ajoute la difficulté d'agir sur la régulation du chauffage dont l'utilisation est partagée entre l'IEP, l'IPAG et l'Ecole primaire Camille Claudel.

En tout état de cause, des éléments d'organigrammes techniques de projet (EOTP) seront mis en place. Ces EOTP permettent la gestion financière de convention, contrat ou de toute opération dont une université ou un établissement d'enseignement supérieur souhaite effectuer un suivi budgétaire. M. Le Floch ajoute qu'il faudra avant se plier à un exercice de construction de comptabilité analytique.

M. Caloz souhaite savoir si le budget de l'IEP prévoit une réserve de précaution évaluée généralement à 2 ou 3 % du montant total du budget.

M. Le Floch précise que cette technique comptable n'est pas pratiquée par l'IEP pour la simple raison que l'établissement n'est pas encore doté de responsabilités et de compétences élargies.

M. Châble intervient sur les difficultés à venir qui affecteront la collecte de la taxe d'apprentissage (TA). Il souhaite savoir quel est l'impact de la collecte de la TA via les Anciens élèves. Existe-t-il une forte marge de progression ? Il invite la direction à une réflexion sur la dynamique du réseau des Anciens pour pallier les conséquences du changement de la législation sur la TA.

M. Le Floch partage l'idée de réactivation du réseau des Anciens sur ce sujet. Un gros effort a été réalisé en ce sens marqué par des taux de retour significatifs. Par ailleurs, il précise que des actions en direction des parents d'élèves ont été entreprises avec un certain succès. Pour autant, la vraie difficulté réside dans la faible proportion d'étudiants qui travaille dans le privé.

M. Bonsart demande sur la « masse personnel » du budget, s'il existe des indemnités de départ à la retraite. Dans l'affirmative, quel est le mode de comptabilisation ?

M. Le Floch apporte une réponse négative.

M. Aubry-Louis demande également l'instauration d'indicateurs de coût par étudiant et de coût par heure de cours. Par ailleurs, il s'interroge sur la rentabilité de la récolte de la TA aujourd'hui et, corrélativement, sur celle de l'agent chargé d'en assurer la collecte.

M. Le Floch répond que cette dernière intervention méconnaît totalement le fonctionnement de l'IEP et du service incriminé. Il rappelle que la mission essentielle de ce service est de récupérer les ressources liées à la collecte TA (185 000 €), au développement de la formation continue (33 000 €) ou à la gestion de tous les contrats de professionnalisation (83 000 €). Dans ces conditions, il apparaît que l'effet de levier du service est suffisamment éloquent.

M. de Prémorel observe que la part de la contribution financière des collectivités territoriales dans l'investissement à l'IEP est assez faible. Cette situation lui semble très regrettable.

M. Le Floch partage ce point de vue. Il souligne qu'il a demandé au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, propriétaire des locaux, une subvention de 300 000 € qui lui a été refusée.

M. Denby-Wilkes, en l'absence d'autres observations, invite les administrateurs à passer au vote.

*Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.*

#### 5 – VOTE SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

M. Le Floch observe l'arrivée de nouveaux administrateurs au bureau de l'Amicale. Il indique que l'Amicale organise au profit des personnels administratifs et enseignants de nombreuses activités et manifestations au cours de l'année universitaire ; l'association joue un rôle essentiel dans la vie de l'IEP. Il exprime son accord sur le montant de la subvention de 12 000 € demandé par l'Amicale.

*La subvention à l'Amicale du personnel est adoptée à l'unanimité.*

#### 6 - VOTE SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. Diaz indique au préalable que les montants des subventions alloués à chacune des associations ont été établis dans le cadre de la commission permanente de la vie étudiante. (CPVE). Cette commission est composée de deux enseignants M. Diaz et Mme Petr et de deux représentants étudiants élus, MM Alford et Salinas.

La proposition sur l'enveloppe globale de 18 300 € est le résultat d'un arbitrage au regard de l'ensemble des demandes qui s'élève à 23 296 € et de la pertinence des projets présentés.

M. Diaz souligne que la proposition totale a été examinée à deux reprises par la CPVE. Il souhaite, pour la prochaine année universitaire, pouvoir auditionner des responsables d'associations pour mieux cerner le fond de certains projets.

*L'attribution des subventions aux associations est approuvée à l'unanimité.*

### **IV – MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES**

#### 1 - VOTE SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT SCIENCES PO RENNES / OUEST NORMANDIE ENERGIES MARINES

M. Le Floch explique que la convention de partenariat liant l'IEP de Rennes et la société publique locale (SPL) « Ouest-Normandie Energies Marine (ONEM) » a pour objectif le développement des énergies marines. Elle a pour objet la participation des étudiants du Master 1 « Développement durable » de l'IEP à trois séries de missions : la mission « évaluation et stratégie de l'acceptabilité sociale des projets énergies marines renouvelables (EMR) en Normandie ; celle intéressant la « conception d'actions et d'atterrage des fermes pilotes hydroliennes » ; celle relative à la préparation d'un colloque international sur l'acceptabilité des EMR ».

M. Le Floch ajoute que ce projet est soutenu par la région Basse-Normandie, par le Conseil général de la Manche et la Ville de Cherbourg. L'ONEM mettra à la disposition des étudiants des supports de communication et assurera les frais divers liés à leur mission. La SPL versera à cet effet à l'IEP une somme égale à 4 500 €.

*La convention de partenariat Sciences Po Rennes/Ouest-Normandie Energies Marines » est approuvée à l'unanimité.*

## 2 - VOTE SUR LA CONVENTION DE CREATION DU GIS – CENTRE D'EXCELLENCE JEAN MONNET DE RENNES

M. Le Floch déclare que l'IEP entretient depuis de nombreuses années des relations suivies avec les membres du GIS. Des anciens chercheurs de l'IEP ont été contactés pour monter des partenariats et créer des chaires Jean Monnet. Ainsi, il apparaît naturel que l'IEP devienne membre du GIS.

*La convention de création du GIS – Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes est approuvée à l'unanimité.*

## 3 - VOTE SUR LA REPARTITION DES ELUS ETUDIANTS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

M. de Prémoré constate que les élus étudiants changent chaque année ; ces modifications concernent parfois des enseignants. Dans ces conditions, il souhaite que soit adressé tous les ans aux administrateurs du CA un tableau actualisé des membres composant chacune des neuf commissions administratives de l'IEP.

*La répartition des élus étudiants aux différentes commissions est approuvée à l'unanimité.*

## 4 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT MBA MANAGEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU 24 JUILLET 2013 ET ANNEXES

M. Le Floch rappelle qu'en juillet 2013 une convention de partenariat a été passée entre l'IEP et la société Territorial rattachée au groupe Le Moniteur. Le partenariat avec la société

Territorial a pour objet la mise en place d'une formation diplômante à caractère professionnel de niveau Bac + 5, qui prend la forme d'un Master of Business Administration (MBA).

Il est ouvert principalement aux cadres d'entreprises ou des collectivités locales qui souhaitent faire évoluer leur carrière ou changer d'orientation professionnelle. La formation se déroule à Rennes dans les locaux de l'IEP ou à Paris dans des locaux réservés par la société Territorial ou par l'IEP. La sélection des candidats au MBA est assurée par un jury composé de quatre membres : trois désignés par le directeur de l'IEP et un par Territorial.

M. Le Floch indique que 15 étudiants étaient inscrits lors de la première promotion ; 16 étudiants au titre de la deuxième promotion.

L'avenant n°1 vise à enrichir l'offre de formation en proposant un nouveau programme sur le management de l'intercommunalité. M. Le Floch souligne qu'il existe une forte demande pour ce type de formation et que cette offre a fait l'objet d'une large diffusion auprès des collectivités locales.

*L'avenant n°1 à la convention de partenariat MBA Management public territorial du 24 juillet 2013 et annexes sont approuvés à l'unanimité moins trois abstentions.*

## **V – PEDAGOGIE**

### **1 - VOTE SUR LES REGLEMENTS DES BACHELORS « SERVICE PUBLIC », « ECONOMIE ET FINANCES », « POLITIQUE ET SOCIETE » ET « DEVELOPPEMENT DURABLE » 2014-2015**

M. Diaz rappelle que le vote des règlements des différents Bachelors avait été proposé au CA dans sa séance du 26 septembre dernier. Cependant, suite aux remarques des administrateurs sur la nécessité de corriger un certain nombre de coquilles, il a été décidé de suspendre le vote et de présenter de nouveau au CA les maquettes de l'ensemble des filières.

*Les règlements des Bachelors « Service public », « Economie et finances », « Politique et société » et « Développement durable » sont approuvés à l'unanimité.*

### **2 - VOTE SUR LE GRADE-MASTER ADMINISTRATION PUBLIQUE : PREPARATION AUX CONCOURS DE L'ENA**

M. Diaz précise que jusqu'à ce jour, la préparation aux concours de l'ENA ne permettait pas aux étudiants d'obtenir un diplôme d'établissement alors même qu'ils acquittaient un droit spécifique. La création du grade master soumis au vote du CA régularise cette situation.

M. Toutain indique que les élus étudiants sont satisfaits de la création de ce diplôme.

*Le grade master « Administration publique : préparation aux concours de l'ENA » est approuvé à l'unanimité.*

### 3 - VOTE SUR LE REGLEMENT DE L'EXAMEN D'ENTREE EN 4<sup>ème</sup> ANNEE 2014-2015

M. Diaz explique que le texte est le résultat des discussions issues de deux réunions pédagogiques. Le règlement propose une nouvelle procédure visant à élargir la population des étudiants et à les fidéliser dans des parcours circonscrits aux domaines de compétences de l'IEP de Rennes.

L'élargissement passe par l'intégration d'étudiants - titulaires de 180 ECTS ou de 120 ECTS pour les « khâgneux » qui répondent à certaines conditions d'excellence - qui n'ont pas tous réalisé un semestre à l'étranger. Ces étudiants devront suivre une troisième année préparatoire qui inclut un second semestre à l'étranger, avant d'être admis en M1.

La fidélisation repose sur la construction d'une relation durable à l'IEP. En effet, le candidat à l'examen d'entrée en 4<sup>ème</sup> année devra émettre dans sa lettre de motivation un vœu précis et motivé sur un des six domaines professionnels proposés en M1. Une fois validé par le jury lors de l'épreuve d'admission, l'étudiant ne pourra pas modifier son choix de domaine. Ce choix déterminera, par voie de conséquence, celui du M2. Le diplôme de l'IEP ne sera délivré que si cette condition est respectée.

*Le règlement de l'examen d'entrée en en 4<sup>ème</sup> année 2014-2015 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.*

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

### 1 - VOTE SUR LE PRINCIPE DE LA DOMICILIATION A L'IEP DE L'ASSOCIATION « LES CAEN'DIDES »

M. de Prémorrel transmet le message de l'association qui a demandé sa domiciliation à l'adresse de l'IEP de Rennes. Il précise que l'association n'a pas sollicité de subvention. La domiciliation est indispensable afin de recueillir, le cas échéant, un soutien financier des collectivités locales.

*Le principe de domiciliation à l'IEP de l'association « Les Caen'dides » est approuvé à l'unanimité.*

### 2 - VOTE SUR LA DOMICILIATION A L'IEP DE L'ASSOCIATION « ON THE ROADZH'D »

M. Gattepaille signale que cette association, créée au mois de septembre 2014, avait adressé à la direction une lettre sollicitant sa domiciliation à l'adresse de l'IEP de Rennes. Par ailleurs, cette association qui a pour objet le projet de faire découvrir aux étudiants de l'IEP les avantages des voyages en autostop a bénéficié d'une subvention de l'IEP au titre de la présente année universitaire.

*La domiciliation à l'IEP de l'association « On The Roadzh'd » est approuvée à l'unanimité.*

M. Alford intervient sur la fermeture du restaurant universitaire de la Duchesse Anne Il fait part de la préoccupation des étudiants qui ont le sentiment d'être mal informés sur le sujet. Il ajoute qu'une pétition rédigée par des étudiants circule à l'IEP et il invite les administrateurs à la signer.

M. Denby-Wilkes indique que la date du prochain CA sera transmise aux administrateurs par courriel et qu'un CA restreint se tiendra dans cette salle dans quelques instants. En l'absence d'autres observations, il lève la séance à 19 h15.